



Plan d'actions 2021-2024 pour le développement de politiques concertées en matière d'alphabétisation des adultes

Préambule

Faire reculer l'analphabétisme des populations adultes en Belgique francophone, tel est le défi à surmonter au moment où le décrochage scolaire s'amplifie et où la fracture numérique apparaît avec une évidence accrue dans le cadre de la crise sanitaire qui met en difficulté les populations les plus vulnérables, particulièrement celles qui éprouvent des difficultés face à la lecture et à l'écriture.

Depuis de nombreuses années, le chiffre de 10% de la population adulte en situation d'analphabétisme est avancé. Ce chiffre découle des estimations prudentes faites à partir de différentes données existantes¹.

Alors que la digitalisation de la société s'accélère et que le monde valorise la performance et l'acquisition constante de nouvelles compétences, savoir lire et écrire et maîtriser les compétences de base deviennent incontournables non seulement pour apprendre à maîtriser les outils numériques dont l'usage se généralise, mais aussi pour participer pleinement à la société dans une perspective d'égalité des chances, d'émancipation et de lutte contre la précarité. L'alphabetisation des adultes ne se limite pas à un apprentissage technique et linguistique des savoirs de base. Elle dépasse largement ce cadre et s'inscrit dans une dynamique citoyenne d'émancipation individuelle et collective permettant à chacun et chacune d'exercer ses droits en matière d'enseignement, de formation, de citoyenneté, de santé, de logement, d'emploi, ...

En Wallonie et à Bruxelles, l'alphabetisation des adultes est mise en œuvre à travers un faisceau de politiques publiques qui dépendent d'institutions et d'administrations différentes, compte tenu de l'hétérogénéité des publics concernés, de leurs réalités de vie et de leurs projets : les principales politiques publiques qui soutiennent l'alphabetisation sont l'Education permanente, l'Enseignement de Promotion sociale, l'Accueil et l'Intégration des personnes étrangères, la Cohésion sociale, l'Action sociale et l'Insertion socioprofessionnelle. L'alphabetisation des adultes nécessite une approche transversale pour mener des actions concertées entre les différents niveaux de pouvoirs en vue de faciliter et favoriser la formation des adultes les plus vulnérables, pas ou peu scolarisés. En 2005, un Accord de coopération signé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale répondait à cette nécessité. L'objectif de cet Accord est double :

¹ En l'absence d'enquête en Fédération Wallonie-Bruxelles sur le nombre de personnes en difficultés importantes par rapport aux savoirs de base, Lire et Écrire estime que 10% des adultes sont concernés par ces difficultés. Il repose sur la comparaison avec des résultats obtenus par les enquêtes menées dans des régions ou pays proches (voir annexe). En 2016, un calcul de l'IWEPS publié dans le huitième Etat des lieux portait sur la Belgique francophone : le nombre de personnes n'ayant pas dépassé le niveau de l'enseignement primaire était estimé à 550.000 personnes dont 180.000 sans diplôme, selon l'enquête sur les forces de travail 2016.

- Améliorer la qualité des données et de l'information sur l'alphabétisation ;
- Développer une forme plus large de dialogue entre institutions pour permettre la mobilité entre les différents cadres d'apprentissage et une meilleure exploitation des politiques menées en la matière, dans le respect des parties contractantes.

Pour atteindre ce double objectif, l'Accord de coopération, en plus d'instituer une Conférence interministérielle intrafrancophone annuelle, crée un Comité de pilotage permanent. Il se réunit au minimum quatre fois par an. Ses missions sont :

1. Transmettre et proposer aux membres de la Conférence interministérielle des analyses, des remarques, des suggestions sur l'articulation et la coordination des politiques d'alphabétisation ;
2. Proposer à la Conférence interministérielle ses recommandations relatives à la coordination des politiques de formation des formateurs et d'animateur en alphabétisation des adultes et à l'articulation des dispositifs communautaires et régionaux ;
3. Evaluer le nombre de bénéficiaires des actions d'alphabétisation ;
4. Proposer à la Conférence interministérielle de nouveaux dispositifs, de nouvelles actions et l'amélioration des dispositifs existant ;
5. Formuler des propositions visant la visibilité et le développement de questions relatives à l'alphabétisation.

L'article 3 de l'Accord de coopération prévoit en outre que chaque membre du Comité de pilotage, chacun pour ce qui le concerne, est responsable de la diffusion des informations et de la coordination du travail du Comité au sein des administrations, des associations ou des organismes concernés par les politiques d'alphabétisation des adultes.

Introduction au Plan d'actions 2021-2024

Le but de ce Plan d'actions est l'orientation des travaux du Comité de pilotage dans ses diverses missions d'analyse, de coordination et de recommandation prévues par l'Accord de coopération. Ce Plan d'actions offre des perspectives de travail à ce Comité de pilotage en identifiant trois enjeux prioritaires sur lesquels avancer durant les quatre prochaines années.

La première étape de ce Plan d'action vise à renforcer la connaissance sur l'analphabétisme et l'illettrisme dans la population adulte. Il s'agit aussi de mieux connaître le paysage de l'alphabétisation en Belgique francophone et de mieux cerner les parcours d'apprentissage des adultes pas ou peu scolarisés. Croiser les informations sur les publics infrascolarisés, les difficultés à vivre qui y sont liées, leurs projets et l'offre de formation qui leur est destinée permettra de moduler et d'améliorer la politique d'alphabétisation et la prise en compte de l'analphabétisme dans les politiques publiques spécifiques : insertion socioprofessionnelle, formation professionnelle, éducation permanente et citoyenneté, culture, cohésion sociale, ... Sur base de cette meilleure connaissance de la situation, faciliter l'articulation des politiques en la matière et la mobilité des apprenants d'un dispositif à l'autre constitue une étape essentielle. La formation et la qualification et plus particulièrement des formateurs constituent aussi un enjeu extrêmement important.

Ce Plan d'action soumis à la Conférence interministérielle est le fruit des travaux du Comité de pilotage permanent sur l'alphabétisation des adultes issu de l'Accord de coopération relatif au développement de politiques concertées en matière d'alphabétisation des adultes.

Enjeux transversaux, objectifs stratégiques et mesures

- **Enjeu 1** : Connaitre –analyser – coordonner.
- **Enjeu 2** : Identifier, renforcer et articuler des parcours d'alphabétisation
- **Enjeu 3** : Renforcer la formation des formateurs

I. Enjeu transversal 1 : Connaître – analyser – coordonner

En Belgique francophone, la politique d’alphabétisation vise des publics adultes qui n’ont pas obtenu le CEB (certificat d’études de base) sanctionnant la fin du cycle primaire ou qui n’en maîtrisent pas les compétences équivalentes. La politique d’alphabétisation vise à la fois les publics francophones et non francophones, pas ou peu scolarisés. A la frontière des dispositifs de remise à niveau (RAN) ou formation de base et d’apprentissage linguistique (FLE), l’alphabétisation voit régulièrement ses contours interrogés.

En effet, sa situation à l’intersection de différentes politiques qui ont évolué depuis 2005 et qui n’ont pas pour objet spécifique l’alphabétisation, appelle à revoir, clarifier et harmoniser le vocabulaire et la nomenclature utilisés pour aboutir à un périmètre de l’alphabétisation adopté par tous les pouvoirs publics concernés et par tous les opérateurs de terrain subventionnés (publics, associatifs, parapublics).

Dresser l’état des lieux de l’offre, des besoins et des politiques constitue une des missions centrales du Comité de pilotage Alpha. En effet, pour déterminer tant les améliorations à apporter à la prise en compte des personnes analphabètes, à l’offre de formation et de services d’accompagnement destinées aux publics adultes que aux manques par rapport aux besoins identifiés, il est indispensable, d’une part, de connaître plus finement le paysage de l’alphabétisation en Belgique francophone et, d’autre part, d’identifier le niveau de compétences des populations adultes pour en tirer des indicateurs en matière de besoins et être en mesure de répondre à la demande de formation ou d’accompagnement de ces publics d’adultes infrascolarisés mais aussi pour développer des politiques de prévention de l’illettrisme transversales et coordonnées.

La récolte de données relative à l’offre de formations des secteurs associatif et parapublic contribue à esquisser le paysage de l’alphabétisation et à alimenter l’Etat des lieux (publication du Comité de pilotage de l’alphabétisation). Le développement de cet outil conjugué à une exploitation accrue des données permettra, entre autres, aux opérateurs de recevoir, en retour, un rapport des données transmises intégrant des éléments analysés grâce à cette récolte.

Objectifs stratégiques :

1. 1. Redéfinir le périmètre de l’alphabétisation et clarifier la nomenclature des actions pour les formations visant le public Alpha ainsi que le personnel en alphabétisation afin de délimiter le périmètre des travaux du Comité de pilotage Alpha par rapport au FLE et au RAN ;
1. 2. Améliorer la connaissance du niveau de compétences des adultes infrascolarisés en Belgique francophone et des besoins en matière de formations ;
1. 3. Améliorer la connaissance de l’offre de formations et de services ;

1. 4. Améliorer la capacité d'exploitation des données et d'analyse de la couverture de l'offre par rapport aux besoins des publics.

II. Enjeu transversal 2 – Identifier, renforcer et articuler les parcours d’alphabétisation

Accueillir, orienter, former, accompagner et évaluer, tels sont les processus qui ponctuent le parcours de l’apprentissage, intervenant de manière parallèle ou séparée selon les circonstances, les situations et les nécessités. Chaque parcours est personnel se scénarisant de manière singulière selon les attentes, le projet et les réalités de vie de l’apprenant.

Il s’agit d’accueillir les demandes de formation, d’effectuer une analyse de la situation, du parcours et des compétences de base des personnes dès que le besoin s’en fait ressentir afin de les orienter vers les dispositifs les mieux adaptés que ce soit avant, pendant ou après leurs formations. Cela implique également d’accompagner les souhaits et besoins de réorientation ou la poursuite de la formation au-delà de l’alphabétisation. Il paraît en effet essentiel de faciliter et fluidifier les passages d’un dispositif de formation à l’autre si la personne souhaite réorienter son projet ou changer de type de formation, les finalités visées ayant évolué au fil du temps.

L’objectif est de s’accorder sur des outils communs qui facilitent une dynamique de ponts et de passerelles entre dispositifs de formation dont les objectifs et les visées diffèrent selon les cadres d’action et de financement (éducation permanente, insertion socioprofessionnelle, action sociale, intégration, enseignement de promotion sociale, ...) et le projet porté par l’opérateur (maison de quartier, association culturelle, ...)

Compte tenu de l’intensification de la numérisation de la société, une attention doit être portée sur la dimension numérique dans le parcours de formation.

Enfin, valoriser les acquis et les compétences de base et les valider ou les certifier constituent un axe de travail intéressant à explorer pour permettre la valorisation des compétences de l’apprenant qu’elles aient été ou non acquises dans le cadre de la formation. Une première étape dans ce vaste chantier pourrait cibler la validation des compétences-métiers pour des personnes analphabètes.

Objectifs stratégiques :

2.1. Harmoniser/améliorer les processus d’orientation, d’accompagnement des apprenants via des outils partagés et adaptés aux réalités et pratiques des opérateurs (test de positionnement, test d’évaluation, etc.) et développer des outils communs destinés à orienter les demandeurs de formation vers le dispositif Alpha/FLE ou RAN, d’une part, et dans le niveau adapté de formation Alpha, d’autre part ;

2.2. Faciliter une dynamique de passerelles entre différents dispositifs (Cohésion sociale, Education permanente, Insertion socioprofessionnelle) et/ou différentes formations Alpha, fluidifier les parcours via des référentiels communs ;

- 2.3. Favoriser la concomitance entre formation Alpha et formation « qualifiante » / métier et formation Alpha/travail ;
- 2.4. Favoriser/faciliter l'accès aux dispositifs de validation des compétences-métiers ;
- 2.5. Identifier les besoins en matière d'éducation au numérique dans les formations Alpha en vue d'émettre des propositions à cet égard.

III. Enjeu transversal 3 – Renforcer la formation de formateurs

Cet enjeu vise à permettre au personnel rémunéré et/ou volontaire des opérateurs d’alphabétisation d’acquérir et/ou de renforcer la maîtrise de compétences pédagogiques, digitales et relationnelles nécessaires à la prise en charge spécifique des publics Alpha via des dispositifs de formation initiale et continue, certifiante ou non.

Mieux connaître les besoins des opérateurs d’alphabétisation en matière de formation initiale et continue des formateurs et améliorer la connaissance des compétences de base requises pour entamer une formation (qualifiante ou non) de formateur en alphabétisation sont essentiels.

Il s’agit aussi de porter une attention aux enjeux liés à la (re)valorisation et à la reconnaissance des compétences-métiers spécifiques de ce personnel.

Objectifs stratégiques :

- 3.1. Renforcer la connaissance de l’offre existante en matière de formation des formateurs Alpha ;
- 3.2. Développer l’offre de formation à destination des formateurs Alpha.